



À partir du 7 octobre, le centre de Paris sera piéton un dimanche par mois

Deux jours avant la *Journée sans voiture*, Anne Hidalgo annonce un nouveau pas en faveur d'un Paris plus apaisé et respirable : un dimanche par mois, le centre de la capitale sera dédié aux piétons, aux circulations douces et aux transports collectifs. Cette mesure entrera en vigueur le 7 octobre.

En 2014, Anne Hidalgo s'était engagée auprès des Parisiennes et des Parisiens à dédier le centre de Paris aux piétons, aux circulations douces et aux transports collectifs un dimanche par mois. « *Cette promesse deviendra réalité à partir du 7 octobre prochain, avec la mise en place d'une zone Paris Respire dans les 1er, 2e, 3e et 4e arrondissements* », annonce vendredi la Maire de Paris.

« *Cette mesure très attendue par les habitants est le fruit d'un important travail partenarial avec la Préfecture de Police, les Maires d'arrondissement et les associations de quartiers* », souligne l'édile. « *Elle portera sur l'essentiel des rues, à l'exception des grands axes tel que le boulevard Sébastopol et les quais hauts, qui resteront ouverts à la circulation automobile* », détaille Christophe Najdovski, adjoint à la Maire de Paris en charge des transports, de la voirie, des déplacements et de l'espace public

Créé en 2003 et plébiscité par les Parisiens, le dispositif Paris Respire permet à toutes et tous de profiter le week-end et les jours fériés de rues libérées de la circulation automobile, qui deviennent ainsi plus apaisées, calmes et respirables. Il concerne actuellement vingt quartiers de la capitale, répartis dans les différents arrondissements, dont quatre instaurés sous cette mandature, et notamment les Champs-Élysées rendus piétons un dimanche par mois.

Cette annonce intervient deux jours avant la 4e édition de la Journée sans voiture, qui se tiendra dimanche 16 septembre de 11h à 18h dans toute la capitale. Cet événement est pour la première fois organisé conjointement avec Bruxelles, et à la même date que les Journées européennes du patrimoine. Il permettra ainsi aux Parisiens et aux visiteurs de profiter dans les meilleures conditions possibles de la richesse culturelle et architecturale de la capitale.

L'action de la Ville de Paris en faveur des mobilités douces et non polluantes a permis une baisse de 6% du trafic automobile intramuros en 2018 par rapport à 2017, un chiffre record. Cette baisse atteint 15,8% depuis 2013. Sur la même période, la pollution de l'air s'est réduite dans des proportions comparables. Aucun Parisien n'a été exposé à un dépassement de la valeur cible en particules PM2.5 en 2017, contre 700.000 Parisiens exposés en 2013 ; seuls 80.000 Parisiens ont été exposés à un dépassement de la valeur limite en particules PM10 en 2017, contre 1,1 millions de Parisiens exposés en 2013.

Contacts presse : marion.fonteny@paris.fr / 01 42 76 49 61